

SECTEUR PROFESSIONNEL : UNE DIVERSITE DE METIERS

1. MÉTIER ET SECTEUR PROFESSIONNEL

a. Le secteur professionnel

Un secteur professionnel regroupe un ensemble de professions appartenant à la même spécialité.

Exemples de secteurs professionnels

• Aéronautique • Audiovisuel • Automatismes et informatique industrielle • Bâtiment et travaux publics • Électricité • Électronique • Électrotechnique • Génie climatique • Santé et secteur sanitaire • Travail des matériaux

b. Le métier

Le métier est un savoir-faire acquis en formation ou sur le terrain. D'un même secteur professionnel découlent plusieurs métiers.

Exemples de métiers dans le secteur de l'électronique

• Agent de maintenance de matériel bureautique • Dépanneur de matériel électronique
• Électronicien • Ingénieur en électronique de puissance • Ingénieur d'études et de développement • Monteur câbleur • Technicien en productique • Technicien d'études électroniques

Exemples de métiers dans le secteur du travail des matériaux

• Chaudronnier • Fabrication de machines-outils • Monteur poseur • Plasturgie • Polisseur
• Soudeur • Tôlier • Tourneur

2. LES NIVEAUX DE FORMATION

En France, il existe cinq niveaux de formation sanctionnés par un diplôme de l'Éducation nationale.

Le niveau 5 est le niveau de formation validé par un CAP ou un BEP.

Le niveau 4 est validé par un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un brevet de technicien (BT) ou un brevet professionnel (BP).

Le niveau 3 est validé par un brevet de technicien supérieur, par un diplôme universitaire de technologie ou par un diplôme de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DEUST, ...).

Le niveau 2 est validé par une licence ou une maîtrise.

Le niveau 1 est validé par un diplôme de troisième cycle d'université, par exemple un diplôme d'ingénieur.

3. QUALIFICATION, DIPLÔMES ET TITRES PROFESSIONNELS

La qualification professionnelle est l'aptitude du salarié à exercer un emploi. Elle peut être obtenue par une formation ou s'acquérir par l'expérience.

Un diplôme professionnel est délivré par un ministère autre que celui de l'Éducation nationale. Il vise à reconnaître la compétence dans un certain domaine.

Exemples:

- le ministère chargé des Affaires sociales délivre le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et le diplôme d'État d'infirmier (DEI),

- le ministère chargé de la Culture délivre le diplôme d'État d'architecte et le diplôme d'État de professeur de danse,

- le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports délivre le brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) et le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT).

Un titre professionnel est délivré par le ministère du Travail. Il est destiné aux personnes déjà entrées dans la vie active. Il se prépare dans un centre agréé de type AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes). Il permet d'obtenir en quelques mois la reconnaissance d'un savoir-faire.

Il existe près de trois cents titres professionnels.

4. LES DIFFÉRENTES VOIES DE FORMATION

a. La formation initiale

La formation se déroule dans un établissement scolaire: école, collège, lycée ou université. Elle a pour objectif la préparation d'un diplôme de l'Éducation nationale tel que le baccalauréat professionnel.

Une personne est en formation initiale tant qu'elle n'est pas entrée dans la vie active.

b. La formation en alternance

La formation se déroule en partie en entreprise et en partie dans un établissement de formation. Elle a pour objectif la préparation d'un diplôme de l'Éducation nationale ou d'un diplôme ou d'un titre professionnel. Un contrat de travail (d'apprentissage ou de professionnalisation) est signé à cette occasion.

c. La formation continue

C'est la formation que tout salarié entreprend afin de parfaire ses connaissances. Elle peut être décidée à l'initiative de l'employeur ou du salarié. Ce dernier peut demander à suivre une formation dans le cadre :

- du compte personnel de formation (CPF),

- d'un congé individuel de formation (CIF).

La validation des acquis professionnels permet l'obtention de tout ou partie d'un diplôme grâce aux savoir-faire acquis lors de l'exercice d'une profession.

5. UN MÉTIER, UN CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Chaque métier peut se dérouler dans un contexte particulier.

Par exemple, un électricien peut travailler à son compte ou dans une entreprise de trois salariés ou dans une très grande entreprise. Il peut avoir des horaires réguliers ou travailler en 3 x 8 ou les week-ends.